

# SOMMAIRE

- Communiqué de presse
  
- Le Conseil de développement ou C2D
  - ✓ C'est quoi ?
  - ✓ Pourquoi est-ce un sujet fort pour Val de Garonne Agglomération ?
  - ✓ Pourquoi organiser une refonte complète du C2D ?
  - ✓ Rôles et missions du futur C2D
  - ✓ Le calendrier
  
- Une campagne de recrutement « mixte »
  - ✓ Tirage au sort
  - ✓ Appel à candidatures
  - ✓ Les profils frappés d'incompatibilité
  - ✓ Les modalités de l'engagement

# Le Conseil de développement ou C2D

## ■ C'est quoi ?

**Un conseil de développement est une assemblée citoyenne composée de personnes bénévoles souhaitant s'impliquer dans la vie locale, dans un espace de dialogue, ouvert aux propositions citoyennes, et sur des sujets en lien avec les politiques publiques prises au sein de la communauté d'agglomération.**

Institué par la loi, le conseil de développement est créé à l'échelle d'un territoire de projets, de manière obligatoire\* dans les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

\*Loi Voynet (loi LOADDT du 25 juin 1999) / Lois MAPTAM (2014) et NoTRE (2015) inscrivant les C2D dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1).

## ■ Pourquoi est-ce un sujet fort pour Val de Garonne Agglomération ?

**La transformation de la relation de l'Agglomération aux citoyens est un engagement fort de la mandature 2020-2026.**

Inscrite dans le **Pacte de gouvernance** co-construit avec les élus de toutes les communes de l'agglomération et adopté à l'unanimité du Conseil communautaire, elle vise à restaurer le lien de confiance et de proximité entre les citoyens et les institutions. Précisément, elle s'attache aussi à renforcer les démarches de consultation et concertation citoyenne, pour une meilleure association des usagers aux projets portés par la collectivité.

**Le concept de conseil de développement s'inscrit pleinement dans cette volonté de l'Agglomération de retisser le lien avec le citoyen.**

Val de Garonne Agglomération souhaite faire du C2D un espace d'échanges, de construction et de médiation au service d'un projet de territoire fondé sur les transitions sociales, démocratiques et écologiques.

## ■ Pourquoi organiser une refonte complète du C2D ?

3

Plutôt que de relancer la dynamique d'un Conseil de développement existant, les élus de Val de Garonne Agglomération ont fait le choix d'une assemblée citoyenne modelée par une refonte complète, tant sur la composition, que le mode de recrutement, les missions attribuées ou encore le mode de gouvernance.

Trois raisons expliquent ce choix :

- les nouvelles orientations politiques renforçant la nécessité de revoir et de renforcer le lien avec le citoyen (Pacte de gouvernance),
- les nouvelles attentes des citoyens en termes d'information, de dialogue et d'association aux décisions,
- le constat en 2020 pour Val de Garonne Agglomération d'un Conseil de développement arrivé au bout d'un cycle.

## ■ Rôles et missions du futur C2D

Le rôle du Conseil de développement sera d'être :

- un relais entre les citoyens et l'Agglomération, une instance de dialogue,
- un partenaire dans les projets (dans la co-construction et l'évaluation), libre et représentatif de la diversité du Val de Garonne,
- un laboratoire, force de propositions, d'innovation, de réflexion et d'éducation populaire.

Concrètement, le Conseil de développement pourra :

- être sollicité par l'Agglomération pour réfléchir et faire des propositions sur des sujets relatifs aux compétences et aux projets de la collectivité,
- faire remonter des sujets, toujours exclusivement en lien avec des domaines de compétences de l'Agglomération et l'intérêt communautaire, sujets sur lesquels les membres souhaitent contribuer, réfléchir et expérimenter.

## ■ Le calendrier

- Un projet engagé depuis 2023 :
  - avec un comité de pilotage composé du président Jacques Bilirit, et des élus communautaires Marie-France Bonneau (vice-présidente), Jacques Verdelet et Emilie Bayle,
  - avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (Anct) qui, via le programme Territoires d'engagement, soutient et accompagne l'Agglo depuis 2022 sur plusieurs projets en lien avec les citoyens et la concertation.
- Des temps d'échanges avec les élus :
  - rencontre apprenante en février 2023 ouverte à tous les élus municipaux,
  - atelier en décembre 2023 ouvert aux vice-présidents, élus du groupe de travail "relation citoyenne" et directeurs de l'Agglomération pour définir les attentes vis-à-vis de ce futur Conseil de Développement.
- Janvier 2024 : rencontre des membres de l'ancien C2D pour partager leur retour d'expérience.
- Mars et Avril 2024 : présentation et validation des principes du nouveau Conseil de Développement et de son mode de recrutement en Bureau Communautaire et en Conférence des maires.
- Mai à juin 2024 : campagne de recrutement.
- Septembre 2024 : rentrée du nouveau C2D.

NB : la démarche à vocation à être élargie dans un second temps à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial (PETR) Val de Garonne Guyenne Gascogne, selon une méthodologie adaptée.

# Une campagne de recrutement « mixte »

Val de Garonne Agglomération procède à une véritable refonte de son Conseil de développement, selon un mode de composition et une méthode de recrutement totalement nouveaux.

L'objectif est d'avoir un collectif de 78 membres, soit autant que le nombre d'élus titulaires au conseil communautaire :

- 43 membres tirés au sort (1 par commune),
- 35 membres recrutés suite à appel à candidatures.

## ▪ Tirage au sort

43 membres recrutés par tirage au sort, 1 par commune, sur la base des listes électorales.

La parité est strictement respectée : pour chaque commune, ont été tirés au sort soit uniquement des femmes, soit uniquement des hommes, sur la base d'un classement par nombre d'électeurs (pour la commune ayant le plus d'électeurs, Marmande, ont été tirées au sort uniquement des femmes ; pour la seconde commune avec le plus d'électeurs, Tonneins, uniquement des hommes, etc.).

Courant mai, les 10 tirés au sort par commune seront contactés par courrier (signés par le président de l'Agglomération et le maire de la commune).

L'intégration dans le C2D sera proposée directement au n°1 sur la liste. Les 9 suivants sont simplement informés être sur liste complémentaire. Si le premier se désiste, il est fait appel au second, etc.

Le tirage au sort a été effectué, les listes sont en train d'être revues pour éviter les incompatibilités (*cf. paragraphe ultérieur*).

## ▪ Appel à candidatures

35 membres recrutés par voie de candidature.

L'appel à candidatures sera relayé sur les réseaux sociaux, dans la presse et via les outils de communication des communes du Val de Garonne.

Le dossier de candidature comprend un simple formulaire à remplir, accessible sur [valdegaronne.fr](http://valdegaronne.fr) en page d'accueil du site internet.

Le candidat pourra notamment y présenter ses motivations à rejoindre le Conseil de développement.

## Calendrier de l'appel à candidatures

- Lancement : lundi 13 mai
- Clôture : dimanche 16 juin
- Sélection des dossiers : semaine du 24 au 28 juin

## Qui peut candidater ?

- Toute personne ayant au moins **16 ans** résidant **dans une des 43 communes** de Val de Garonne Agglomération, **quelle que soit sa nationalité et indépendamment de son inscription (ou pas) sur les listes électorales**
- Afin de prévenir tous conflits d'intérêt, certains profils ne peuvent être membres du Conseil de développement : *voir le paragraphe suivant « Profils frappés d'incompatibilité ».*

## Mode de sélection des candidatures

L'objectif est de rejeter tout principe de cooptation. Les candidatures seront examinées par le comité de pilotage pour compléter le tirage au sort en veillant à ce que le C2D complet :

- respecte strictement la parité femme – homme,
- soit fidèle de la diversité de la population du Val de Garonne (plutôt que strictement représentatif).

Les critères d'examen des dossiers seront donc objectifs : genre, commune de résidence, âge, activité et seulement s'il y a lieu de départager deux dossiers similaires, la motivation.

## ▪ **Les profils frappés d'incompatibilité**

Dans l'optique d'avoir un conseil citoyen éloigné du jeu politique mais aussi non composé d'experts et représentant au mieux la diversité du territoire, sont écartés les profils suivants :

- les élus communaux et communautaires de ce mandat 2020-2026,
- les élus communaux et communautaires du mandat précédent 2014-2020 (NB : les anciens élus devront attendre un mandat avant de pouvoir intégrer le C2D)
- les agents communaux et communautaires en activité.

De plus :

- les présidents d'association ne pourront pas accéder aux fonctions de direction du C2D.

## ▪ Les modalités de l'engagement

### Durée du mandat

Le mandat de ce nouveau C2D, dit de « préfiguration », prendra fin en même temps que le mandat du Conseil communautaire.

Les renouvellements auront lieu ensuite tous les 3 ans.

7

### Premières étapes

- 15 juillet : première rencontre plénière et invitation au Festival international de Journalisme,
- Septembre : session de formation,
- Octobre : session de travail interne pour définir l'organisation,
- Décembre : séminaire avec les élus du Val de Garonne pour définir les modalités de travail en commun.